Parti socialiste du Valais romand (PSVR)

Rue de Conthey 2 – 1950 Sion

079/443 76 41 - www.psvr.ch

psvr@bluewin.ch

*Communiqué de presse – 9 mai 2017*

**Critère de l’âge pour un engagement au sein du bureau des métiers**

L’annonce parue dans la presse ce mardi matin 9 mai concernant le recrutement d’un-e collaborateur-trice auprès du bureau des Métiers à Sion laisse le PSVR perplexe !

Dans l’annonce citée, on mentionne l’âge du – de la candidat-e recherché-e : soit entre 25 et 50 ans !

Même si cette pratique n’est pas illégale, elle a de quoi susciter notre indignation. Cette manière de procéder est clairement discriminante à l’égard des personnes de plus de 50 ans. Aujourd’hui même, les chiffres de la situation du marché du travail en Valais nous annoncent que près de 28 % des personnes sans emploi en Valais sont âgées de plus de 50 ans.

En septembre prochain, le peuple suisse devra se prononcer sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. La réforme inclut l’augmentation de l’âge de la retraite des femmes à 65 ans. Personne n’ignore de plus que, parmi les revendications de la droite au niveau suisse, figure une augmentation de la retraite des hommes et des femmes à 67 ans.

Or, que trouve-t-on aujourd’hui comme critère d’engagement au sein du bureau des métiers, qui comme chacun le sait regroupe bon nombre de politicien-ne-s issu des partis bourgeois? Une limite d’âge fixée à 50 ans pour l’engagement d’un-e collaborateur-trice !

Cette incohérence interroge forcément tous-tes les citoyens-rennes qui risquent un jour ou l’autre d’être confronté-e-s à une situation identique et qui se verront refuser un poste sous prétexte qu’ils-elles sont trop âgé-e-s.

Le parlement valaisan s’est du reste penché lundi sur une motion proposée par l’AdG qui demandait l’application au sein des services de l’Etat d’un quota pour l’engagement de personnes de plus de 50 ans. Motion refusée, malheureusement !

Le conseiller national Jacques-André Maire (PS/NE), également vice-président du syndicat Travail Suisse, affirmait son intention de déposer une motion ou initiative parlementaire demandant explicitement une interdiction de la mention de l'âge sur les offres d'emploi. On estime à environ 10% le nombre d’annonces qui mentionnent le critère de l’âge.

"Je ne suis malheureusement pas surpris par ces résultats. On aurait même pu craindre encore plus d'annonces qui mentionnent une limite supérieure de l'âge. Mais en même temps, le résultat est très décevant sachant que Johann Schneider-Ammann a demandé aux associations d'employeurs de s'engager à demander à leurs membres de supprimer ces mentions", note le politicien neuchâtelois.

Le Bureau des Métiers valaisan n’a, semble-t-il, pas reçu la requête du chef du département fédéral de l’économie, de la formation et de la recherche !

Contact :

Barbara Lanthemann, présidente du PSVR 079 773 31 23